



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions\Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission

NA
Ontario

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'offre demeurent
les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Système multicouche de vêtements co Système multicouche de vêtements contre le froid		
Solicitation No. - N° de l'invitation W6399-22LH75/A		Date 2022-03-01
Client Reference No. - N° de référence du client W6399-22-LH75		Amendment No. - N° modif. 004
File No. - N° de dossier KIN-1-56208 (519)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-519-8610		
Date of Original Request for Standing Offer		2022-02-08
Date de la demande de l'offre à commandes originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2022-03-11 Heure Normale du l'Est HNE		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Choquette, Herb		Buyer Id - Id de l'acheteur kin519
Telephone No. - N° de téléphone (613) 449-8446 ()		FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Department of National Defence Petawawa, ON		
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Questions des soumissionnaires et réponses du Canada

	Exigence de déclaration / Question
Q1	<p>À la page 4 de 76, le paragraphe 1.2.1 indique : « Les SMCF à livrer à la base des Forces canadiennes à Petawawa, en Ontario sur une base au fur et à mesure des besoins pendant 5 ans avec une option de prolongation de l'offre à commandes pour 5 années supplémentaires ». Ou en d'autres termes, un contrat initial de 5 ans avec une option de prolongation pour une période supplémentaire de 5 ans. Ceci est confirmé par le paragraphe de l'étape 3 à la page 15 de 76, qui stipule : « Le Canada prolongera l'offre à commandes pour les 4 catégories (pendant 5 ans)... Cette offre à commandes sera l'offre à commandes principale. et «Les offres à commandes supplémentaires (secondaires) seront prolongées (de 5 ans) ... ». Cela diffère du paragraphe 7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes, qui stipule : « Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire 10 périodes supplémentaires de 12 mois chacune, à partir du 1 mai 2023 jusqu'au 30 avril 2033... »</p> <p>63 de 76, l'annexe B, l'indexation des prix, stipule : « À compter de l'année de la période d'option 6 et pour chaque période d'option par la suite, le prix unitaire identifié à l'annexe « B », Base de paiement, sera ajusté annuellement par l'ajustement de prix indexé (AEP) ... » Le tableau de base de tarification à la page 64 sur 76 n'inclut pas les prix pour les « périodes d'option » qui pourraient être ajustées.</p> <p>Le gouvernement du Canada pourrait-elle clarifier ce qu'il prévoit, quelles seront les périodes contractuelles initiale et optionnelle et mettre à jour le tableau des prix pour inclure les prix pour les périodes optionnelles ?</p>
R1	<p>La période initiale de l'offre à commandes pour chaque offrant qui fournit des SMCF pour l'étape 2 est d'un an (date d'attribution au 30 avril 2023).</p> <p>La période de prolongation initiale pour l'offre à commandes principale et la ou les offres à commandes secondaires (si elles sont attribuées) à la fin de l'étape 3 sera de 5 ans (du 1er mai 2023 au 30 avril 2028) avec une option pour les prolonger toutes de 5 périodes supplémentaires d'un an.</p> <p>L'indexation des prix sera en vigueur pour la première année d'option supplémentaire (du 1er mai 2028 au 30 avril 2029) et restera en vigueur pour les années d'option supplémentaires si elle est exercée par le MDN.</p> <p>Le prix pour les années d'option supplémentaires (6-10) sera basé sur le prix fourni par le Soumissionnaire pour l'année 5 de la période de prolongation initiale (1er mai 2027 au 30 avril 2028) multiplié par l'augmentation des prix ; par conséquent, le soumissionnaire n'est pas tenu de fournir des prix pour les années d'option supplémentaires.</p>
Q2	<p>Le SMCF est identifié dans cette demande de propositions comme ayant 4 composants: vêtements pour temps froid; chaussures contre le froid; gants et mitaines contre le froid et couvre-têtes contre le froid. Nulle part dans la DOC, il n'est fait mention de l'intention du MDN d'acheter des sous-composants individuels de ces articles; cependant, il semble que cette idée soit introduite dans les tableaux de base de tarification à partir de la page 65 sur 76.</p> <p>Si tel est le cas, le gouvernement du Canada pourrait-elle expliquer le niveau de répartition des composants auquel le MDN s'attend et les quantités annuelles estimées dans les tableaux de la base de tarification détaillée ?</p>
R2	<p>La demande prévue pour les systèmes complets est donnée à l'appendice 2 de l'annexe A, section 2.1 (page 44 de 76) pour toutes les années (initiale et option supplémentaire). Le MDN ne peut pas fournir une ventilation des quantités supplémentaires estimées de composants pour le moment, elle sera basée sur l'utilisation et l'usure des composants individuels et devrait représenter une fraction des quantités du système complet.</p>
Q3	<p>Pour l'étape 1B (W6399-22LH75/B), il semble qu'il pourrait y avoir un long délai entre la livraison du produit et la fin de cette étape et cela ferait en sorte que les soumissionnaires assument ce coût, ce qui augmenterait le coût global pour le MDN.</p> <p>Le gouvernement du Canada pourrait-elle préciser si les soumissionnaires seront autorisés à facturer des</p>

	paiements partiels au moment où un bien ou un service a été livré ?																						
R3	Les soumissionnaires seront autorisés à soumettre des factures pour les quantités d'essai livrées. Lorsque des commandes plus importantes sont passées après le 1er mai 2023, le fournisseur pourra facturer les articles livrés pas plus d'une fois par mois.																						
Q4	Il est clair qu'il n'y aura pas de coûts supplémentaires pour le MDN pour le mesurage/ajustement ; par conséquent, les soumissionnaires doivent en tenir compte dans le prix global de leur offre financière. Le gouvernement du Canada pourrait-il préciser si le mesurage/ajustement aura lieu en une seule journée ou si cette activité peut impliquer plus d'une journée? Si cela prend plus d'une journée, veuillez préciser combien de jours cela devrait prendre.																						
R4	Le besoin de services de mesurage/d'ajustement et de formation est clairement identifié à l'appendice 1 de l'annexe A, section 3.2 (page 41 de 76). Une journée est nécessaire pour les prestations de mesure/ajustement et une journée supplémentaire pour la formation.																						
Q5	<p>Bon nombre des spécifications du paragraphe 2.0 Exigences sont trop vagues pour une évaluation ouverte et objective.</p> <p>Par exemple, à la p. 36 sur 76, paragraphe 2.1 (c) dit " Fournir un ajustement, une flexibilité et une durabilité suffisants pour résister à toutes les positions du corps afin de permettre au porteur de fonctionner dans n'importe quel environnement opérationnel sans limiter la portée des mouvements et la mobilité dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Des espaces découverts; ii. Des espaces de mouvements restreintes; et iii. Une immersion partielle dans l'eau; <p>Sans une norme claire et mesurable pour définir « suffisant » ou « positions corporelles », etc., il ne peut y avoir d'évaluation défendable. Il y en a beaucoup d'autres comme celui-ci tout au long de cette DP. Le manuel des CCUA stipule que « les critères d'évaluation obligatoires identifient les exigences minimales qui sont essentielles à la réussite des travaux » et pour les exigences cotées, « les documents de sollicitation doivent clairement identifier tout seuil minimal et indiquer clairement que ces minimums sont obligatoires ». Autrement dit, sans critères obligatoires clairement définis, il ne peut y avoir d'exigences cotées.</p> <p>Les évaluations basées sur des critères subjectifs et vaguement définis retardent toujours le processus d'approvisionnement et les contestations se terminent presque toujours en faveur du challenger. Le gouvernement du Canada pourrait-elle expliquer les exigences minimales objectives en utilisant les normes objectives de l'industrie et les méthodes qui seront utilisées pour évaluer chaque élément, comme dans cet exemple tiré d'une récente demande de propositions du gouvernement fédéral :</p>																						
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="5" style="text-align: center;">Table 1 Performance Requirements of Outer Mitten</th> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">REQUIREMENTS</th> <th style="text-align: center;">TEST METHODS</th> <th style="text-align: center;">Compliant <input type="checkbox"/> Non-Compliant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">Intrinsic Clothing Insulation (CLO)</td> <td style="text-align: center;">1.80 minimum</td> <td style="text-align: center;">ASTM F1291-15 <u>With modification:</u> Conductusing thermal hand test manikin</td> <td style="text-align: center;">Test Report</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">Abrasion Resistance (palm leather only)</td> <td style="text-align: center;">Level 2 minimum</td> <td style="text-align: center;">DIN EN 388:2003</td> <td style="text-align: center;">Test Report</td> </tr> </tbody> </table>			Table 1 Performance Requirements of Outer Mitten					REQUIREMENTS			TEST METHODS	Compliant <input type="checkbox"/> Non-Compliant	1	Intrinsic Clothing Insulation (CLO)	1.80 minimum	ASTM F1291-15 <u>With modification:</u> Conductusing thermal hand test manikin	Test Report	2	Abrasion Resistance (palm leather only)	Level 2 minimum	DIN EN 388:2003	Test Report
Table 1 Performance Requirements of Outer Mitten																							
REQUIREMENTS			TEST METHODS	Compliant <input type="checkbox"/> Non-Compliant																			
1	Intrinsic Clothing Insulation (CLO)	1.80 minimum	ASTM F1291-15 <u>With modification:</u> Conductusing thermal hand test manikin	Test Report																			
2	Abrasion Resistance (palm leather only)	Level 2 minimum	DIN EN 388:2003	Test Report																			
R5	L'exemple récent fourni est lié à un marché qui obligeait le soumissionnaire à fabriquer des vêtements selon une spécification gouvernementale (c.-à-d. un contrat de type coupé-cousu), qui ne s'applique pas à cette demande de soumissions. Le MDN est à la recherche d'un SMCF commercial ou militaire prêt à l'emploi basé sur l'expérience du fournisseur et éprouvé sur le terrain dans les conditions environnementales spécifiées à l'annexe A. L'évaluation sera fondée sur des preuves basées sur les essais de performance approfondis du SMCF fournis tout au long de ces conditions environnementales sur une période de 4 à 6 mois (voir la section 4.1.2.1 Étape 2 de la DOC (page 15 de 76)). Les propriétés individuelles d'une couche individuelle de vêtements ne sont pas pertinentes pour la performance globale																						

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6399-22LH75/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W6399-22-LH75

Amd. No. - N° de la modif.
04
File No. - N° du dossier
KIN-1-56208

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN519
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	<p>du système et ne seront pas spécifiées et/ou mesurées. Il n'y a aucune mention d'exigences cotées dans l'appel d'offres autre que l'évaluation de l'offre à l'étape 1B par rapport aux critères d'évaluation techniques pour les exigences cotées, l'évaluation de la performance à l'étape 2 est uniquement basée sur la performance dans les essais sur le terrain réels.</p>
Q6	<p>Annexe A, Exigence obligatoire de haut niveau – Cette demande de soumissions s'intitule SYSTÈME MULTICOUCHE CONTRE LE FROID. Nous reconnaissons que le retrait ou l'ajout d'une couche pour s'adapter aux changements climatiques ou aux conditions opérationnelles est essentiel à la mission; cependant, lorsqu'elles ne sont pas utilisées, les couches doivent être stockées quelque part, généralement sur le soldat d'une manière ou d'une autre. L'industrie propose actuellement des systèmes à 3, 4, 5 et 7 couches. Plus de couches signifie plus d'espace pour stocker des couches supplémentaires lorsqu'elles ne sont pas portées. Sans savoir comment ces couches seront stockées et combien d'espace est disponible, le nombre de couches est un problème critique.</p> <p>Le gouvernement du Canada pourrait-il préciser combien de couches le MDN exige-t-il pour chaque article de catégorie (vêtement, couvre-têtes, chaussures et gants et mitaines) ?</p> <p>De plus, le gouvernement du Canada pourrait-il préciser si le nombre de couches dans le système d'un soumissionnaire sera évalué par rapport à d'autres systèmes utilisant un nombre différent de couches ?</p>
R6	<p>Le nombre de couches dépend de la solution spécifique fournie par le soumissionnaire et, par conséquent, le MDN ne peut pas spécifier le nombre spécifique de couches qui doivent être fournies. Chaque SMCF dans son ensemble sera évalué en fonction des performances dans les conditions environnementales spécifiées à l'annexe A, et non en fonction du nombre de couches.</p>
Q7	<p>Page 30 sur 70 – Accord de non-divulgence (AND) - exige que l'offrant « ... obtenir de son(ses) employé(s) ou sous-traitant(s) l'entente de non-divulgence dûment remplie et signée... » Le MDN demande un AND signé à toutes les personnes impliquées par le soumissionnaire. Sachant que les usines peuvent avoir des dizaines ou des centaines d'employés, sans parler des sous-traitants, cela semble excessif.</p> <p>Lorsque la réponse 1 de la deuxième modification de la présente DP, « Le Canada exige des vêtements commerciaux ou militaires prêts à l'emploi... » est prise en compte, il est difficile de comprendre pourquoi cela est même pertinent.</p> <p>Le gouvernement du Canada envisagera-t-elle de supprimer cette exigence ou du moins de la modifier pour permettre une AND générale signée par l'entreprise qui couvre tous ses employés?</p> <p>Si ce n'est pas le cas, veuillez expliquer pourquoi un AND est requis pour les produits disponibles dans le commerce sans aucun problème de sécurité ou de propriété intellectuelle identifié.</p>
R7	<p>L'AND est exigée par le MDN pour maintenir la sécurité opérationnelle sur la capacité et les quantités livrées et doit être fournie tel que spécifié dans la DOC. Tout le monde n'est pas tenu de soumettre une AND, seuls ceux qui auront accès à la documentation de l'offre à commandes doivent soumettre une AND.</p>
Q8	<p>L'item (c) sur 69 de 76 demande aux soumissionnaires d'inclure un « Honoraires horaires pour les travaux administratifs à l'emplacement de l'offrant en plus des travaux non décrits à l'annexe « A », selon les autorisations du ministère de la Défense nationale. » Il existe différents rôles ou emplois qui relèvent du terme « administratif » et chacun a des taux de rémunération différents.</p> <p>Le gouvernement du Canada pourrait-il préciser ce que « travaux administratifs » signifie dans ce contexte pour permettre aux soumissionnaires d'appliquer le taux correct pour ce critère.</p>
R8	<p>Le tarif horaire pour le travail administratif comprend les aspects de gestion de projet, de contrôle de configuration et de soutien technique de l'offre à commandes, tel que spécifié à l'appendice 2 de l'annexe A, section 3.0 (page 45/46 de 76), et tout autre travail similaire approuvé à l'avance par le MDN.</p>
Q9	<p>Les programmes de contrôle de configuration (demandés au point 3.3 aux pages 46 à 76) s'appliquent généralement aux équipements mécaniques où des unités individuelles du même modèle peuvent être modifiées soit pour des scénarios d'utilisation spécifiques, soit pour des mises à niveau en service et ces variantes doivent être suivies au cours de l'in - la durée de vie de l'équipement dans son ensemble. Étant donné que, comme mentionné dans la modification 2, réponse 1, le MDN demande des produits commerciaux ou militaires prêts à l'emploi, cette exigence semble déplacée.</p> <p>Le gouvernement du Canada pourrait-il expliquer la raison d'être de cette exigence ou envisager de la supprimer ?</p>
R9	<p>L'exigence relative au contrôle de la configuration s'applique à un système de vêtements multicouches de la même manière qu'à un système mécanique pour les mêmes raisons, afin de s'assurer que la</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6399-22LH75/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W6399-22-LH75

Amd. No. - N° de la modif.
04
File No. - N° du dossier
KIN-1-56208

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN519
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	compatibilité du système d'une couche à l'autre reste intacte pendant toute la durée de l'offre à commandes. Il est également possible que l'entrepreneur modifie son SMCF en raison des progrès des matériaux, de l'équipement ou d'autres exigences du client; cependant, on s'attend à ce que l'offrant gère la configuration de tous les composants du SMCF fournis au MDN tel que spécifié à l'appendice 2 de l'annexe A, section 3.3 (page 46 de 76).
Q10	Para 1.2.1 "Le titulaire de l'offre à commandes dont l'offre est jugée la meilleure valeur (sur la base d'une combinaison de notes pondérées de l'évaluation du rendement opérationnel, de l'évaluation financière et de l'évaluation sociale et environnementale) pour toutes les catégories de vêtements aura son offre à commandes pour toutes les catégories de vêtements prolongée de 5 ans... » Le gouvernement du Canada définira-t-elle « l'évaluation de la performance opérationnelle » et « l'évaluation sociale et environnementale » et inclura-t-elle les critères d'évaluation pour chacun?
R10	Les détails des évaluations de la performance opérationnelle et de l'évaluation des avantages socio-économiques et environnementaux seront fournis à l'étape 1B et ne sont pas pertinents pour l'évaluation initiale à l'étape 1A.
Q11	De plus, le paragraphe 4.0 aux pages 48 à 76 énonce une exigence pour un plan d'avantages socio-économiques et environnementaux? Bien qu'il n'y ait pas de définition incluse dans la demande de propositions, cette exigence fait normalement référence à des acquisitions d'immobilisations de plusieurs milliards de dollars, comme une flotte de nouveaux avions ou similaires, et comprend des dépenses très importantes en pièces et services sur plusieurs décennies. Encore une fois, en se référant à la modification 2, réponse 1, le MDN demande des produits commerciaux ou militaires prêts à l'emploi sans inclure de réparations, de pièces ou de services, donc cette exigence semble également déplacée. Lorsque la phrase « Il appartiendra au Canada d'utiliser un sursis approprié pour vérifier les avantages socio-économiques et environnementaux » est ajoutée, il semble clair que le Canada ne se soucie pas vraiment de vérifier si un soumissionnaire satisfait ou non à cette exigence, nous remettons donc en question la pertinence de cette exigence dans la présente DDP. Le gouvernement du Canada pourrait-elle expliquer ce que signifie cette exigence, comment elle s'applique à l'achat d'un produit standard ou envisager de la supprimer ?
R11	L'exigence d'un plan d'avantages socio-économiques et environnementaux est mandatée par la politique d'approvisionnement fédérale, et non sur le type d'équipement et/ou l'inclusion de réparations, de pièces ou de services. Le Canada évaluera le plan d'avantages socio-économiques et environnementaux actuel ou proposé de l'offrant pour encourager l'offrant à fournir des avantages socio-économiques et environnementaux. Pour cette DOC, le plan des avantages socio-économiques et environnementaux n'est pas obligatoire et ne représente qu'un petit pourcentage de la valeur globale de chaque offrant.